

Prêt du matériel du groupe

1	FONCTIONNEMENT DES PRETS	1
1.1	POUR LE GROUPE	1
1.2	POUR LES INTERNES	1
1.3	POUR LES PARTENAIRES DU GROUPE.....	2
1.4	POUR LES EXTERNES.....	2
2	SORTIE ET RETOUR DU MATERIEL	2
2.1	POUR LE GROUPE ET LES INTERNES	2
a	<i>Sortie du matériel</i>	2
b	<i>Reddition du matériel</i>	2
2.2	POUR LES PARTENAIRES ET LES EXTERNES	2
a	<i>Sortie du matériel</i>	2
b	<i>Reddition du matériel</i>	2
3	CAUTION, LOCATION ET TARIFS	3

1 Fonctionnement des prêts

Les Quartiers-Maîtres (ci-après QMs) sont responsables du matériel du groupe et de ses prêts. Les délais sont comptés à partir du moment où un QM est contacté. Le présent document est indicatif, les QMs se réservent le droit d'adapter les modalités à la situation. Les contrats de prêt ne peuvent être établis que par les QMs (ou les CGs).

1.1 Pour le groupe

Est dans le groupe les maîtrises du groupe et les activités relatives.

Il n'y a pas de caution ni de location sur le matériel utilisé dans le cadre des activités des Flambeaux de Nyon (sauf les **tentes**, voir plus bas).

Les demandes de matériel pour l'Antre le mardi 21h, avant votre séance par les responsables matériels de vos unités sur le groupe *Pôle matériel*.

En cas de casse ou de perte imputable à l'unité (exemple : carré brûlé, oublié dans la forêt), le coût de la réparation ou du remplacement est imputé à l'unité.

1.2 Pour les internes

Est interne tous les responsable actifs, le clan actif (ayant participé à au moins une activité pour le groupe sur les deux années précédentes), les participants, et leurs parents (car paient une cotisation pour leur enfant).

La demande d'emprunt doit être formulée 1 semaine avant la date d'emprunt souhaitée.

En cas de casse ou de perte, les frais de réparation ou de remplacement est imputé au signataire.

1.3 Pour les partenaires du groupe

Est partenaire du groupe les Flambeaux de la Côte, les Église partenaire et les sponsors.

Un **contrat écrit** doit être établi, une **caution** est demandée.

La demande d'emprunt doit être formulée 2 semaines avant la date d'emprunt souhaitée.

En cas de casse ou de perte, les frais de réparation ou de remplacement est imputé au signataire.

1.4 Pour les externes

Est externe toutes les personnes non citées par les catégories ci-dessus.

Un **contrat écrit** doit être établi, une **caution** est demandée de même qu'une **location**.

La demande d'emprunt doit être formulée 2 semaines avant la date d'emprunt souhaitée.

En cas de casse ou de perte, les frais de réparation ou de remplacement est imputé au signataire.

2 Sortie et retour du matériel

2.1 Pour le groupe et les internes

a Sortie du matériel

Magasin central : sous votre gestion, inscrire le matériel emprunté sur le tableau blanc.

Antre : Inscrire sur le tableau blanc le matériel emprunté.

b Reddition du matériel

Le matériel doit être rendu propre et sec. La buanderie est à disposition et doit être libérée dans la semaine.

Magasin central : sous votre gestion, inscrire le retour sur le tableau blanc.

Antre : Le retour se fait dans le dépôt matériel, propre et complet, de manière ordonnée. Les QMs le rangeront depuis là et valideront le retour si la reddition est correcte.

2.2 Pour les partenaires et les externes

a Sortie du matériel

Prendre le matériel à la date et au lieu convenu avec le QM, devant le local par principe.

b Reddition du matériel

Déposer le matériel rangé, propre et complet à la date et au lieu convenu avec le QM, devant le local par principe. Les QMs le rangeront depuis là et rendront la caution si la reddition est correcte.

3 Caution, location et tarifs

L'ensemble du matériel n'a pas nécessairement de tarif fixé en raison de son abondance et de sa diversité. Chaque emprunt est unique et la décision finale des tarifs revient aux QMs.

La caution doit être versée (cash, TWINT ou versement bancaire) avant l'emprunt du matériel.

La caution sert de garantie sur le retour effectif du matériel. En cas de dégâts causés une part - voir l'entièreté - de la caution est gardée pour couvrir les frais de rachat ou de réparation. En cas de dégâts important, la caution peut ne pas suffire à couvrir les frais : dans ce cas les QMs se réservent le droit de facturer la différence au signataire.

Les tarifs de caution ci-dessous sont indicatifs et peuvent être adaptés lors de demandes de matériel conséquentes (et seront au pro-rata de la valeur du matériel).

Des tarifs différents s'appliquent en fonction de la tente et de son usage.

Modèle de tente	Tarif groupe et interne	Tarif externe	Caution
Spatz / Hajk / Ferino : 7-8p	15.- / nuit	18.-/nuit	250.-
Spatz 2-3p	3.- / nuit	5.-/ nuit	75.-
Tonnelle	Gratuit	20.-	50.-
Squadron	Gratuit	250.-	500.-
Churchill	Gratuit	100.-	200.-
Mila / claire / Marjorie	Gratuit	25.-	200.-
Carré militaire neuf	Gratuit	10.-/ 10 unités	100.-/ 10 unités

Objet	Caution
Carré militaire rebut	25.- / 10 unités
Brûleur a gaz	30.-
Armure et déguisement	50.-
Baudrier, poulie, mousqueton	50.-/ « lot »
Banc / table	10.-/ unité